



THE ART NEWSPAPER *DAILY*

LUNDI 24 JANVIER 2022 / NUMÉRO 852 / 1€



ENCHÈRES: LE CONSEIL DES VENTES VOLONTAIRES ENTROUVRE LA PORTE AUX NFT **P. 4**



LONDRES

LE COURTAULD INSTITUTE
NOUE UN « PARTENARIAT
STRATÉGIQUE » AVEC
LE KING'S COLLEGE **P. 6**



PARIS

L'ATELIER SENZU SE VOIT
CONFIER L'AMÉNAGEMENT
DU GRAND PALAIS -
PALAIS DE LA DÉCOUVERTE **P. 9**

NEW YORK

ARNE GLIMCHER LANCE
UN « PROJECT SPACE »
À MANHATTAN **P. 9**

MUSÉE

DON D'UNE HUILE
SUR CUIVRE DE POUSSIN
AU MET **P. 9**

MARCHÉ DE L'ART

ROBBIE WILLIAMS VA VENDRE
TROIS ŒUVRES DE BANKSY
CHEZ SOTHERY'S **P. 10**

ENCHÈRES : LE CONSEIL DES VENTES VOLONTAIRES ENTROUVRE LA PORTE AUX NFT

En attendant un changement de la loi française, le CVV préconise de déclarer ce type de ventes au préalable. De quoi réjouir des commissaires-priseurs qui piaffent d'impatience.

Par Alexandre Crochet



Jean-Paul Lubliner, *Hommage à Gainsbarre*, 1999, photo 1/7, mise en vente sous forme de NFT à Paris par l'hôtel des ventes Boischaut lors d'une vacation d'œuvres physiques associées à des NFT le 23 octobre 2021. Courtesy de l'artiste et Boischaut

**JUSQU'ICI,
SEULS LES BIENS
MATÉRIELS
SONT AUTORISÉS
AUX ENCHÈRES
EN FRANCE**

C'est un petit pas timide dans le monde en plein essor des ventes de NFT aux enchères. Jeudi 20 janvier, le Conseil des ventes volontaires (CVV) a adopté plusieurs « recommandations » après examen du rapport sur le sujet présenté par Cyril Barthalois, membre du Conseil et secrétaire général de l'Académie des beaux-arts. Jusqu'ici, il est impossible de vendre aux enchères des NFT en France : seuls les biens matériels sont autorisés. Le CVV a donc émis « un avis favorable à une modification de la loi, sous réserve que des précisions soient en même temps apportées sur l'environnement juridique des NFT au regard du droit français, fiscalité, application du droit de suite et droit de la propriété intellectuelle notamment », explique-t-il.

À court terme, le CVV en appelle à la « mise en place d'un régime temporaire et dérogatoire, qui pourrait être basé sur une procédure déclarative pour permettre aux maisons de ventes d'opérer rapidement sur ce marché ». En clair : en attendant un changement de la loi, une procédure déclarative suffirait.

UNE PROCÉDURE DÉCLARATIVE SUFFIRAIT

Du pain bénit pour des commissaires-priseurs français impatients de profiter de ce nouveau créneau prometteur dont les maisons anglo-saxonnes se sont emparées hors de nos frontières. En mai 2021, la maison Millon avait dû délocaliser à Bruxelles sa première vente d'œuvres NFT prévue à Paris (lire notre édition du 30 avril 2021). « *Le CVV va-t-il rater le train de l'histoire ? Nous sommes un des derniers pays au monde qui défend encore la valeur d'un coup de marteau sur un plan intellectuel. Il faut que les NFT trouvent une place sur notre marché, un problème qui n'existe pas ailleurs... Il faut sans doute adapter la législation pour permettre aux NFT de rentrer dans cette catégorie. Je ne doute pas de la capacité d'adaptation du législateur et du marché français* », nous avait alors déclaré le commissaire-priseur Alexandre Millon.

Plus récemment, en décembre 2021, la société Aguttes a vendu dans une vacation caritative, pour 132 680 euros, le premier SMS émis au monde par Vodafone et contenant « Merry Christmas », le NFT étant combiné à une installation bien concrète mettant en scène le téléphone mobile originel.

L'assouplissement de la position du CVV pourrait permettre de vendre aux enchères des œuvres NFT cette fois totalement immatérielles. La seule plateforme de NFT Opensea revendiquait récemment 1,67 milliard de dollars de transactions... en un mois. Mais attention, tout ce qui brille n'est pas de l'art. « *Il y a un abus de langage*, estime Lucie-Éléonore Riveron, cofondatrice et présidente de la maison de ventes parisienne FauveParis, en pointe sur le sujet. *Un NFT est juste un certificat de validation d'un format numérique, une technique d'inscription sur la blockchain qui crée un titre de propriété et de la rareté* ». Et d'ajouter : « *Ce qui m'intéresse, c'est la partie "art" des NFT* ». Soit actuellement, dans le monde, 9 % du marché total des NFT.

Pour elle, les artistes numériques n'avaient guère auparavant la possibilité de monétiser leurs œuvres. « *Les NFT peuvent ouvrir des possibilités également pour l'art vidéo ou la photo numérique* », juge-t-elle. Et de balayer les inquiétudes qui circulent au sujet des NFT. Voici quelques semaines, un collectionneur new-yorkais a perdu pour 2 millions de dollars de NFT lors d'un « hacking » – un vol – sur Internet. Le ZKM Centre d'art et des médias de Karlsruhe, en Allemagne, vient d'effacer par erreur deux œuvres « Kryptopunk » d'une valeur de 400 000 dollars. « *Cela arrive aussi de se faire voler un vrai tableau chez soi, ou qu'il soit détruit par un incendie* », note Lucie-Éléonore Riveron. Qui estime qu'il « *y a un coût intellectuel pour entrer dans l'univers des NFT. C'est plus facile de dire que c'est dangereux. Cela fait peur comme Internet il y a 25 ans, or on ne peut plus s'en passer. Demain, ce sera le tour des NFT* ». Le 24 février, FauveParis proposera une première vente en live d'artistes numériques en NFT. Le débat ne fait que commencer. Le 1^{er} mars 2022, le CVV organisera avec l'Académie des beaux-arts un colloque international sur les NFT à l'auditorium de l'Institut de France.



Rencontres avec des collectionneurs de NFT organisées chez FauveParis le 21 janvier 2022 à Paris, en « off » de l'événement « NFT Paris » du 22 janvier. Courtesy FauveParis

<https://www.conseildesventes.fr/>
<https://www.fauveparis.com/>